

Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne
Canton de Thourotte
Commune de Beaulieu-les-Fontaines

République Française

Procès-verbal de la séance du 22 février 2023 à 20h00

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9

Date de convocation : 15 février 2023 Date d'affichage : 24 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Robert PIECHON, Maire.

Présent(e)s : MM PIECHON Robert, VANDERHAEGHE Olivier, BACLET Francis, PIECHON Maximilien, BARONNAT Yohan, Mmes VALOIS Brigitte, SWENEN Yvette, CROIZIN Christine, MORINEAU Justine.

Absent(e)s : M. MALLET Vincent qui a donné pouvoir à M. PIECHON Robert, M CARON Mathieu qui a donné pouvoir à M. BARONNAT Yohan, M. BAZIN Hervé, M. HEYTENS Eloi absents.

M. BARONNAT Yohan est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 1^{er} février 2023 est approuvé à l'unanimité.

1) Objet : Les cavurnes : définir le prix et la durée

Monsieur le Maire représente le devis de l'entreprise de Pompes Funèbres BLASE-LANGLOIS pour la création de 4 cavurnes. Le devis s'élève à 550 euros TTC pour une cavurne.

Monsieur le Maire rappelle le prix d'une case du colombarium, après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les mêmes tarifs :

Cavurne 15 ans : 600 euros

Cavurne 30 ans : 1 200 euros

2) Objet : Le presbytère : travaux de chauffage et isolation du plafond

Monsieur le Maire évoque le projet des travaux d'isolation du plafond et de la pose d'une chaudière à condensation. Madame Christine CROIZIN sort de la salle pour ne pas participer au débat.

Le devis de l'entreprise EURL CPI à Roye (80) comprend la fourniture et pose de la laine de verre de 100 mm d'épaisseur et des dalles de type EKLA de chez Rockfon en laine de roche avec une finition lisse de la face visible. Le devis s'élève à 5 026.98 € H.T soit 6 032.38 € TTC.

Le devis de la SARL Mietton d'Ognolles (60) comprend la fourniture et pose de chaudières à condensation de marque Chappée initia plus duo 3.24 et accessoires. Le devis s'élève à 7 164.00 € H.T. soit 8 596.8 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la réalisation de ce projet pour un montant total H.T. de 12 190.98 €,
- charge M. le Maire de suivre ce dossier et de signer toute pièce utile.

3) Objet : le Centre de santé : Bail locatif professionnel par l'ADMR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, lors de la réunion du conseil municipal du 26 janvier 2022, leur accord sur la gratuité du loyer sur 12 mois pleins, puis sur un loyer porté à 50 % de sa base annuelle entre

le 13^{ème} et le 24^{ème} mois puis un loyer plein à partir du 25^{ème} mois. Le loyer est de 260.00 € mensuel soit 3 120.00 € annuel.

L'ADMR nous a transmis le bail locatif professionnel pour validation suite à la décision du 26 janvier 2022 si le conseil municipal maintient son accord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accorde la gratuité du loyer du cabinet médical sur 12 mois pleins, puis sur un loyer porté à 50 % de sa base annuelle entre le 13^{ème} et le 24^{ème} mois puis un loyer plein à partir du 25^{ème} mois.
- consent le loyer à 3 120.00 € annuel.
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail locatif professionnel et tout autre document relatif à ce dossier.

Les charges, d'un montant de 50.00 € mensuel, seront dues à compter du 1^{er} mars 2023 et réglées par l'ADMR.

4) Questions diverses

Présentation d'un devis de la fresque de la cantine et local sportif pour un montant de 7 900.00 € H.T.

Les panneaux de fléchage du centre de santé ont été installés et le cabinet du médecin repeint.

Il sera indiqué dans le contrat de la salle des fêtes, l'interdiction d'utilisation des feux d'artifice, de pétards. Un affichage indiquera le montant de l'amende en cas de détérioration de l'écran de projection.

Une charte d'utilisation du stade a été signée avec les associations utilisatrices du stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire

Robert PIECHON

Le secrétaire de séance

Yohan BARONNAT